

Commune de PISCOP

Département du Val d'Oise Arrondissement de Sarcelles Canton de Domont

Téléphone: 01.39.90.19.04

REPUBLIQUE FRANCAISE

compte tenu

de la transmission en Préfecture le 2/20/2022 20/10/2022

DELIBERATIONS N°36/2022 DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022 – 19H30

Nombre de conseillers

en exercice: 15

Présents: 12

Pouvoir: 2 Absents: 1 L'an deux mil vingt-deux, le jeudi treize octobre à dix-neuf heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 06 octobre 2022, s'est réuni en salle du conseil de la Mairie, sis 1 Place de la Mairie, sous la présidence

de Monsieur Christian LAGIER, Maire de Piscop.

Etaient présents : MM. Christian LAGIER. Sébastien PAUTRAT, Bernard DE WAELE, Dominique

TINTILLIER, Mme Sandrine DRUON-RIOT, MM. Elias SEMPERE, David TAVARES, Mmes Léna AMAROUCHE, Blandine WALSH-DE-SERRANT, MM. Zoheir AÏCHOUCHE, Fabien VIEIRA LUIS, Mme Sophie GAILLARD, M. Jean-Yves THIN

Pouvoir: M. Bruno DUFOUR a donné pouvoir à M. Sébastien PAUTRAT

Certifiée exécutoire le 200/2022

et de la publication faite le

M. Zoheir AÏCHOUCHE a donné pouvoir à Fabien VIEIRA LUIS

Absents: Mme Ghislaine CAMUS

Secrétaire : Mme Sandrine DRUON-RIOT est désignée comme secrétaire de séance.

ADHESION AU SIGEIF DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-37 permettant le transfert de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » (IRVE) aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à son article L.2224-31,
- Vu les statuts du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France, autorisés par arrêté inter préfectoral n° 2014342-0031 en date du 8 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles collectivités dans le périmètre du SIGEIF,
- Vu l'article 2.04 de ces résultats habilitant le SIGEIF à exercer, en lieu et place des membres qui en auront fait expressément la demande, la compétence en matière d'IRVE,
- Vu la délibération du n° 22-29 du Comité d'administration du SIGEIF en date du 27 juin 2022 approuvant l'adhésion au SIGEIF de la Communauté d'agglomération Val Parisis (95) au titre de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE),

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1: approuve, à l'unanimité, la délibération du Comité Syndical Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France autorisant l'adhésion de la Communauté d'agglomération Val Parisis (95) au titre de la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Le Maire,

Christian LAGIER

La secrétaire,

Sandrine DRUON-RIOT

Ref. 2C1 524 Berger-Levrault (1309)